

**Commission de protection
du territoire agricole
du Québec**

AVIS D'AUDITION PUBLIQUE

DOSSIER : **ENTREPRISES P.R.F. ST-PIE inc. - NO 231505**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez sous ce pli copie du rapport d'analyse émis par nos services professionnels en date du 18 décembre 1995. Ce rapport vous informe des faits et documents que la commission peut prendre en considération pour décider de l'affaire en cause. Vous pouvez rectifier, préciser ou élaborer les faits vous semblant importants à la bonne compréhension de cette demande.

Soyez avisé(e) que la commission tiendra une audition publique, tel que requis:

DATE : **Jeudi, 1er février 1996**

HEURE : **09h00**

ENDROIT: **25, boul. Lafayette, 3e étage, Longueuil.**

Vous pouvez soumettre des représentations écrites et/ou témoigner à cette audition.

Veillez noter que la commission pourrait procéder à l'audition même en l'absence d'une partie.

Signé le 20 décembre 1995.

Ginette Blanchard, Maître des rôles adjointe

c.c. Entreprises P.R.F. St-Pie inc., demanderesse
Urgel Delisle & Associés inc., mandataire
Ferme Serge Beauregard, mise en cause
Ferme Denis Boulay, mise en cause
Municipalité de Saint-Pie
M.R.C. Les Maskoutains
U.P.A. Saint-Hyacinthe

p.j Rapport d'analyse

A l'intention des parties au dossier

Une partie intéressée peut demander de reporter la date prévue de l'audition. Cette demande de remise devra être motivée et pourra être adressée au président, par écrit, jusqu'à huit (8) jours avant la date fixée pour l'audition.

Copie de cette demande de remise devra être transmise à toutes les parties apparaissant au rapport d'analyse, et le cas échéant à leur procureur, par courrier, huissier, messenger, ou télécopieur.

En deçà de ce délai, aucune demande de remise ne sera recevable ni considérée, sauf si elle est formulée à la Commission le jour même de l'audition.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous adresser à notre Service de l'information.